Branche écoles

Section Marne

03.26.88.25.53 - 51@se-unsa.org

www.se-unsa.org

diffuser dans l'école

SE-UNSA FLASH ÉCOLES

1 décembre 2006

Menu du jour :

1- Action ISSR – mercredi 6 décembre à Reims
2- Enseignement de la grammaire
3- Formation des enseignants-cahier des charges IUFM
4- Permutations informatisées
6- Solidarité laïque
7-Nouveau site internet du 51

1- Action ISSR – mercredi 6 décembre à Reims

Nous appelons tous les personnels à une assemblée générale, **Mercredi 6 décembre à 14 h 30 (**Maison des Syndicats de REIMS, 15 Bd de la Paix).
Nous demandons au Recteur de recevoir ce jour là vers 16 h une délégation intersyndicale pour lui faire part de nos propositions :
- **Une Indemnité de Sujétion Spéciale fixe** liée aux contraintes de la fonction (instabilité, incertitudes, cours multiples, dépenses pédagogiques liées à la fonction…)
- **Des frais de déplacement** qui prennent en compte la réalité des dépenses effectuées.

Rappel de la problématique : A compter du 1er janvier 2007, les personnels bénéficiant de l'ISSR ne la toucheront plus que les seules journées travaillées. Intervenant en cours d'année scolaire, cette mesure pénalise d'autant plus les collègues.
Principe de l'ISSR : cette indemnité n'est aucunement une indemnité de déplacement correspondant au seul kilométrage effectué, mais une indemnité de sujétion compensant la nécessité pour un remplaçant de s'adapter à un nouveau poste et parfois à un nouveau niveau d'enseignement dans les plus brefs délai, de se déplacer à la demande et parfois même de se loger sur place (enseignants du second degré nommés hors de leur zone).

2- Enseignement de la grammaire : DES PROPOSITIONS A DEBATTRE

Le rapport que vient de remettre Alain BENTOLILA au ministre de l'Education nationale éclaire utilement les enjeux que représente la grammaire dans la maîtrise de la langue. **Convaincu de son intérêt, le SE-UNSA demande cependant au ministère d'éviter toute précipitation dans la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires**. Il convient de donner priorité à une **logique de rénovation et non de rupture** par rapport aux programmes actuels.

En effet, le **SE-UNSA** considère que ce rapport ne **remet pas en cause le principe de l'observation réfléchie de la langue**, apport majeur des programmes du primaire de 2002, mais il propose une autre méthodologie et une simplification de la terminologie qui visent à structurer l'enseignement de la grammaire tout au long de la scolarité obligatoire.

Le **SE-UNSA** juge également positifs :
- l'importance du sens dans l'approche des notions grammaticales en faisant le choix pédagogique de l'observation, de la manipulation et de la réflexion ;
- la mise en cohérence école/collège ;
- la complémentarité de l'apprentissage de la lecture avec la construction du sens des phrases et des textes.

En revanche, il redoute la traduction que pourraient faire les adeptes de la mode rétro de certaines propositions visant à réhabiliter la leçon de grammaire traditionnelle. Si Alain BENTOLILA se défend de vouloir renouer avec « la leçon de grammaire de papa », le danger existe bel et bien de passer de la rigueur méthodologique au simplisme pédagogique.

Le **SE-UNSA** **souhaite maintenant une concertation approfondie** à partir des conclusions de ce rapport. **Ces dernières doivent être notamment confrontées aux pratiques enseignantes actuelles dont il conviendrait de faire un bilan**, et à l'analyse des spécialistes (inspecteurs, chercheurs et praticiens) qui ont travaillé depuis 2002 sur la mise en œuvre des apprentissages langagiers à l'école.

3- Formation des enseignants-cahier des charges IUFM

L'UNSA Éducation favorable aux orientations sur le cahier des charges

Enseigner, c'est un métier. Depuis des années, les stagiaires des IUFM revendiquent une amélioration du contenu de leur formation. Le projet d'arrêt ministériel relatif au « cahier des charges » de la formation des maîtres en IUFM, au-delà des spécificités d'intervention de telle ou telle catégorie, s'inscrit une même **démarche d'acquisition et de développement des compétences professionnelles nécessaires quel que soit le niveau d'exercice, comme le réclamait le Haut Conseil à l'Éducation**. Le cadrage horaire national correspond d'autre part à notre demande.
L' **UNSA Éducation** exprime donc un avis positif sur les orientations du cahier des charges. **Une période de concertation doit s'ouvrir pour améliorer le texte et corriger les insuffisances décelées**. L' **UNSA Éducation** rappelle que les IUFM doivent assumer ou se préparer de manière simultanée à deux réformes d'importance : celle de l'architecture et du contenu de la formation ; celle de l'intégration de chaque IUFM dans une université. La réussite de la première dépend aussi de la qualité de la seconde.
L' **UNSA Éducation** attire donc de nouveau fermement l'attention du ministère sur la **nécessité de régler positivement et rapidement tous les problèmes liés à l'intégration des IUFM dans les universités**, qu'il s'agisse du fléchage des moyens humains et budgétaires, des garanties de représentation de toutes les catégories de personnel dans les conseils d'IUFM, de la place légitime des représentants des IUFM dans les instances universitaire, du maintien du réseau de centres départementaux ou de l'examen rapide et concerté des problèmes spécifiques posés aux personnels IATOSS.

4- Permutations informatisées

Vous n'avez pas manqué de constater les problèmes soulevés par la **nouvelle législation concernant les PACS.** Pour les nouveaux PACS (année 2006, il faudra faire une déclaration sur l'honneur concernant l'imposition commune sur 2006). Mais également, tous **nos collègues pacsés avant le 1er janvier 2006** devront justifier d'une **déclaration commune** pour prétendre à la bonification familiale et tout ce qui va avec ! Ce qui n'est pas forcément le cas, cette disposition étant nouvelle.
Nous continuons à faire pression auprès du ministère afin qu'il assouplisse cette mesure en leur permettant éventuellement de faire une déclaration sur l'honneur comme les nouveaux pacs ... **Si vous êtes dans ce cas, contactez-nous, afin que nous puissions apporter des éléments concrets au ministère.**

6- Solidarité laïque

Vous trouverez la lettre d'info de Solidarité Laïque de novembre 2006 à :
http://www.solidarite-laique.asso.fr/ewb_pages/n/newslettter_general_1143.php

7-Site internet du 51

Notre site change d'adresse, il est accessible au **http://sections.se-unsa.org/51**
L'ancien site (**http://se-unsa51.ouvaton.org/**) est toujours en activité, sans aucune mise à jour, mais les informations générales y sont consultables.

Vos contacts au Se-UNSA :

Céline ROBCIS
Titulaire élue à la CAPD
Permanence à la section le **jeudi**
06 89 89 79 59

Aline GEERAERTS
Secrétaire 1er degré
Permanence à la section le **vendredi**
06 30 41 57 32

Jean-Michel ALAVOINE
Responsable Jeunes Enseignants
Permanence à la section le **lundi**

Michel CHAVALLARD
Secrétaire départemental du **SE-UNSA** Marne
Permanence **tous les jours**
03.26.88.25.53

Les infos pratiques, l'actualité sur **http://sections.se-unsa.org/51**

Avec le SE-UNSA Je fais la différence !

Vous aimeriez recevoir ce flash-info sur votre mail perso ? envoyez nous un message à 51@se-unsa.org
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

SE-UNSA Marne Maison des Syndicats, 15, bd de la Paix , BP 149 51055 REIMS cedex
☎ **03.26.88.25.53** Fax : 03 26 40 92 78 **51@se-unsa.org** Site national : www.se-unsa.org